

Décision du Président
Autorisant la signature d'un bail commercial portant sur les locaux
situés au 1^{er} étage du Bâtiment B sis 1-5 rue Jean Monnet à
Nogent-sur-Marne (94130)
SCI NOGENT AMIRAL

2025 – D – n° **91**

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Commerce,

VU la délibération N° 20-63 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2021 portant délégation de pouvoir au Président,

VU le projet de bail commercial avec la SCI NOGENT AMIRAL concernant les locaux situés au 1^{er} étage du Bâtiment B – Lot N° 6 sis 1-5 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne (94130) ci-annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Territoire Paris Est Marne & Bois d'y aménager un coworking,

D E C I D E

Article 1 :

AUTORISE le Président à signer le bail commercial et tous documents y afférents avec la SCI NOGENT AMIRAL dont le siège est situé au 34 boulevard des Italiens à PARIS (75009) comprenant :

- Des locaux de bureaux situés au 1^{er} étage du Bâtiment B – Lot N° 6 d'une surface de 270 m²

Article 2 :

PRECISE que le bail est conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 3 :

PRECISE que le montant du loyer annuel hors taxes et hors charges est de 56.700,00 €.

Article 4 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 5 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **20 MAI 2025**



Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
Est exécutoire à la date du

En application des articles L.5211-1, L.2131-1 du

C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne,

20 MAI 2025

094-200057941-20250520-D2025-91-AR
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025